



Conseil économique et social

Distr. limitée
11 juillet 2022
Français
Original : anglais
Anglais, espagnol et français
seulement

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Deuxième session ordinaire de 2022

6-9 septembre 2022

Point 4 a) de l'ordre du jour provisoire

Descriptif de programme de pays

République de Moldova

Résumé

Le présent descriptif de programme de pays pour la République de Moldova est soumis au Conseil d'administration pour examen et adoption selon la procédure d'approbation tacite lors de la présente session. Le descriptif de programme de pays inclut une proposition de budget indicatif global d'un montant de 4 450 000 dollars à imputer sur les ressources ordinaires, dans la limite des fonds disponibles, et de 13 000 000 dollars à imputer sur les autres ressources, sous réserve de la disponibilité des contributions à des fins spéciales, pour la période allant de 2023 à 2027.

* E/ICEF/2022/22.



Fondements du programme

1. La République de Moldova est passée du statut de pays à revenu inférieur à celui de pays à revenu intermédiaire supérieur en 2021. Toutefois, le modèle de croissance économique du pays conserve des vulnérabilités inhérentes aux difficultés du pays à créer des emplois, aux risques climatiques pour l'agriculture, à l'importance du secteur non structuré de l'économie, au vieillissement rapide de la population et à l'émigration continue. Ces problèmes ont été exacerbés par la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) et ont entraîné conjointement une contraction de 7 % du produit intérieur brut (PIB) en 2020 ¹. Plus récemment, le pays a été touché par l'afflux de plus de 500 000 réfugiés, principalement des femmes et des enfants, fuyant le conflit en Ukraine. La mise en place d'une aide immédiate pour tous est nécessaire, ainsi qu'un soutien à l'intégration de celles et ceux qui souhaitent s'installer à plus long terme. Le programme de coopération proposé réaffirme l'engagement à défendre les droits de tous les enfants et à ne pas faire de laissés-pour-compte (environ 600 000 filles et garçons vivant dans le pays, auxquels s'ajoutent entre 100 000 et 300 000 enfants accompagnés des personnes ayant leur charge, qui sont à la recherche d'un refuge).

2. L'engagement du pays en faveur du programme de développement durable est souligné dans la stratégie nationale de développement « Moldova 2030 » et se reflète dans l'examen national volontaire 2020. Le prochain rapport sur l'application de la Convention relative aux droits de l'enfant constitue une occasion précieuse de stimuler le débat public sur les défis à relever afin que tous les enfants jouissent de leurs droits à survivre, à prospérer, à apprendre, à se développer et à contribuer utilement à une société équitable et inclusive. L'accord d'association entre la République de Moldova et l'Union européenne, en vigueur depuis 2016, définit les paramètres du développement socio-économique à l'échelle régionale.

3. Malgré d'importants progrès en matière de réduction de la pauvreté au cours de la dernière décennie, un enfant sur quatre était pauvre en 2020. Les enfants des zones rurales sont particulièrement défavorisés, le taux de pauvreté absolue y étant de 36 %, contre 13 % dans les villes. Parmi les familles de trois enfants ou plus, 42 % d'entre elles vivent dans la pauvreté. Le principal programme d'aide et de coopération sociale, intitulé Ajutor Social, couvre 7 % de la population et ne soutient qu'un cinquième du quintile le plus pauvre. Les pensions de retraite et, jusqu'à récemment, les envois de fonds ² des travailleurs migrants à l'étranger ont eu un effet positif plus prononcé sur les revenus familiaux ³. Les conséquences socio-économiques du conflit en Ukraine risquent de mettre à mal le système de protection sociale en raison d'une inflation élevée et d'une marge de manœuvre budgétaire réduite, ce qui grèvera encore davantage la capacité du pays à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

¹ Groupe de la Banque mondiale, Moldova Economic Update [Rapport sur la situation économique en République de Moldova (en anglais et en roumain seulement)], 2021.

² Le rôle d'atténuation des risques que jouent les envois de fonds pourrait être davantage érodé au sein de l'économie post-pandémique.

³ Sauf indication contraire, toutes les informations contenues dans le descriptif de programme de pays proviennent des ressources suivantes : Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), *Analysis of the situation of children and adolescents in Moldova*, [Analyse de la situation des enfants et des adolescents en République de Moldova], 2021 ; UNICEF, *Country Office Annual Report 2021, Moldova, Update on the context and situation of children* [Rapport annuel du bureau de pays 2021, République de Moldova, Mise à jour du contexte et de la situation des enfants] ; et UNICEF, Republic of Moldova, Country Profile, [République de Moldova, Profil du pays], <https://data.unicef.org/country/mda/>.

4. Après près de deux décennies de progrès graduels en matière de survie infantile, on observe une stagnation des taux de mortalité des nourrissons et des enfants de moins de 5 ans, respectivement de 12 et 14 décès pour 1 000 naissances vivantes en 2020⁴. Ces taux sont trois fois plus élevés que la moyenne de l'Union européenne. En 2020, la couverture vaccinale contre la diphtérie, le tétanos et la coqueluche (DCT3) a chuté à 86 %, en raison de l'interruption des vaccinations pendant le confinement imposé dans le contexte de la COVID-19 et de la progression de l'opposition à la vaccination parmi les parents.

5. La pénurie de ressources humaines a ralenti l'offre de soins périnataux et de soins de santé primaires, en particulier dans les zones rurales. Les investissements publics dans la santé, estimés à 4,4 % du PIB en 2020, ne répondent pas à l'ampleur de la réorganisation du secteur ni à la nécessité d'améliorer ses infrastructures⁵. Jusqu'à 12 % de la population du pays ne bénéficient pas d'une assurance maladie, la plupart d'entre eux vivant dans les zones rurales⁶. Beaucoup sont des jeunes, des travailleurs du secteur non structuré de l'économie ou des Roms. Le nombre élevé de réfugiés imposera un fardeau supplémentaire au système d'assurance maladie. La part des paiements directs formels et informels, qui pèsent particulièrement sur le quintile le plus pauvre, est estimée à 45 % du total des dépenses de santé.

6. Le pays n'a pas encore pleinement adopté une approche sociale dans l'évaluation du handicap. Le nombre d'enfants en situation de handicap enregistrés dans les registres du système de santé – environ 12 000 – est resté stable ces dernières années. Les enfants âgés de 0 à 2 ans ne représentent que 27 % des premières déterminations du handicap, ce qui indique des faiblesses systémiques en matière de détection précoce du handicap ou des retards de développement. La proportion élevée de handicaps graves – environ 40 % – reflète l'échec du système à détecter et à traiter les conditions plus légères/réversibles⁷. Étant relativement récents, les services d'intervention précoce ne répondent, selon les estimations, qu'à un dixième de la demande réelle⁸.

7. Le réseau de plus de 40 centres de santé proposant des services de santé adaptés aux jeunes s'est avéré efficace pour fournir des soins de santé et un soutien psychologique aux adolescents et aux jeunes, même si les adolescents les plus à risque et les plus vulnérables devraient être mieux atteints. Les améliorations constantes de la santé sexuelle et procréative des adolescents sont attestées par une diminution des infections sexuellement transmissibles et une utilisation plus répandue des méthodes contraceptives. Malgré une diminution de 26 à 22 grossesses pour 1 000 femmes âgées de 15 à 19 ans entre 2010 et 2020, le taux de fécondité des adolescentes reste trois fois supérieur à la moyenne de l'Union européenne⁹. La charge de risque pour la santé mentale et le bien-être psychosocial des adolescents s'est accrue.

⁴ Groupe interorganisations pour l'estimation de la mortalité juvénile, *Levels and Trends in Child Mortality (UN IGME): Report 2021* [Niveaux et tendances en matière de mortalité infantile : rapport de 2021], décembre 2021

⁵ Ministère des finances, 2021, disponible à l'adresse [Bugetul cetatenilor 2020_editable format 03.02.20 \(gov.md\)](https://www.gov.md/publications/bugetul-cetatenilor-2020).

⁶ National Health Insurance Company [Compagnie nationale d'assurance maladie], p. 28.

⁷ Bureau national de statistique, *Enfants de Moldova*, publication statistique, 2020, Fonds des Nations Unies pour l'enfance, novembre 2020 ; et Bureau national de statistique, Infographie, *The situation of children in Moldova in 2020* [Situation des enfants en Moldova en 2020], https://statistica.gov.md/public/files/publicatii_electronice/Copiii_Moldovei/Infografice/2020/Sanata.pdf.

⁸ LUMOS_Situatia_copiiilor.pdf (contentfiles.net), p. 47.

⁹ Groupe de la Banque mondiale, « Taux de fertilité chez les adolescents », disponible sur <https://data.worldbank.org/indicator/SP.ADO.TFRT?locations=MD>.

8. L'État offre un système d'enseignement primaire, secondaire et préprimaire gratuit. En 2020, environ 18 % des enfants âgés de 0 à 2 ans et 90 % des enfants âgés de 3 à 6 ans ont bénéficié d'un système organisé de développement de la petite enfance ¹⁰. Toutefois, les taux de fréquentation des établissements préprimaires chez les Roms et les enfants handicapés sont de 12 % et 11 %, respectivement. Les établissements préprimaires sont plus accessibles dans les zones rurales, dont la population diminue, que dans les zones urbaines. L'intégration des enfants réfugiés d'Ukraine nécessitera des investissements supplémentaires.

9. La qualité de l'enseignement et les résultats de l'apprentissage restent très préoccupants, notamment dans les écoles rurales où plus de la moitié des élèves n'atteint pas les niveaux minimaux de compétence en sciences, en lecture et en mathématiques, selon le Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA) 2018 ¹¹. Les disparités dans les résultats scolaires sont également étroitement liées au statut socio-économique des élèves. En outre, les styles d'enseignement restent principalement didactiques, tandis que la profession ne parvient pas à attirer un personnel plus jeune.

10. L'engagement du pays envers l'éducation inclusive nécessite davantage de renforcement des capacités, des améliorations en matière d'accessibilité des écoles et des technologies d'assistance adaptées à l'âge. Un soutien individualisé est nécessaire pour fournir une aide à environ 10 000 enfants d'âge scolaire en situation de handicap dans l'enseignement général, et à quelque 1 000 enfants ukrainiens réfugiés. Les enfants ayant des besoins éducatifs particuliers ou en situation de handicap inscrits dans des écoles ordinaires ont réalisé des progrès conséquents au cours de la dernière décennie. Les enfants ayant des besoins plus complexes restent victimes de ségrégation, et la plupart des parents doivent encore surmonter les attitudes négatives à l'égard des enfants ayant des besoins éducatifs particuliers dans l'enseignement général, y compris dans les établissements préprimaires. Les normes en matière d'eau, d'assainissement et d'hygiène (WASH) doivent être renforcées, en particulier dans les zones rurales où 70 % des écoles et 40 % des établissements préprimaires ne disposent pas d'installations sanitaires intérieures.

11. Les carences en matière d'emploi et de participation civique touchent environ 40 % des jeunes. En 2019, 27 % des jeunes âgés de 15 à 29 ans n'étaient ni étudiants, ni employés, ni stagiaires, ce qui signifie qu'un jeune sur trois dans le pays appartenait à la catégorie des « NEET »¹², ce qui représente plus du double de la moyenne de l'Union européenne (avec une surreprésentation des filles). Les réseaux communautaires pour les adolescents sont rares, ne représentent souvent pas leurs besoins particuliers ou leur mode de vie et n'ont guère de liens avec les initiatives de plus grande ampleur de la société civile ¹³.

12. Environ 1 000 enfants séjournent dans des institutions résidentielles, ce nombre ayant été divisé par dix depuis que les réformes de traitement des délinquants en milieu ouvert ont été entamées dans le pays il y a environ 15 ans. Dans le même temps, le nombre d'enfants pris en charge par des membres de leur famille, par des

¹⁰ Bureau national de statistique, *Education in Moldova* [Éducation en République de Moldova], 2021, p. 115.

¹¹ OCDE, Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA), Résultats du PISA 2018 (Moldova).

¹² Organisation internationale du travail, *Youth Employment, A systems analysis for Moldova's Decent Country Work Programme, 2021-2024* [L'emploi des jeunes, une analyse des systèmes pour le Programme par Pays de la République de Moldova pour la Promotion du Travail Décent], juin 2021.

¹³ Organisation de coopération et de développement économiques, *Youth Wellbeing Policy Review of Moldova* [Examen de la politique de bien-être des jeunes en République de Moldova], 2018.

proches ou en famille d'accueil a presque triplé, passant d'environ 6 500 à 18 000 enfants ¹⁴. Il est nécessaire de réexaminer régulièrement la situation des enfants – y compris les enfants en situation de handicap – dans toutes les formes de prise en charge, en mettant l'accent sur les plans d'assistance individuels, en vue d'une intégration accélérée dans les familles biologiques. En 2020, environ 34 000 enfants étaient officiellement séparés de leurs parents ; 85 % d'entre eux ont été confiés à la famille élargie par ceux qui ont migré à l'étranger. Plus d'un tiers des adolescents ont au moins un parent qui travaille à l'étranger, et pour environ 10 % des adolescents, les deux parents sont partis ¹⁵. L'objectif de la récente législation sur les mesures de garde est de garantir que tous les enfants séparés de leurs parents soient élevés dans un environnement familial bienveillant, ce qui souligne la nécessité d'augmenter les investissements dans les services de prévention de la séparation familiale. Le rythme des réformes liées aux institutions spécialisées (accueillant environ 250 enfants en situation de handicap) a ralenti. Un large éventail de services adaptés aux enfants en situation de handicap et aux familles ayant des enfants handicapés permettra d'éviter la séparation des familles et, par conséquent, de réduire le placement des enfants en institution.

13. Près de 30 % des jeunes femmes ont subi des violences physiques pendant l'enfance, et environ 40 % des jeunes femmes et des jeunes hommes déclarent avoir été soumis à un certain type de violence pendant l'enfance ¹⁶. Bien que 14 % des femmes et 5 % des hommes subissent des violences sexuelles avant l'âge de 18 ans, seule la moitié d'entre eux estiment que celles-ci devraient être signalées et faire l'objet de poursuites. La réponse en matière de protection sociale n'est pas à la hauteur de la violence causée par la pandémie. La traite des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle se poursuit et touche de manière disproportionnée les femmes et les jeunes filles sans papiers, apatrides et roms. Les enfants réfugiés non accompagnés courent un risque accru d'exploitation.

14. Bien que le nombre de délits commis par des enfants ait diminué, passant de 941 cas en 2016 à 606 cas en 2020, le nombre d'enfants condamnés à la détention a augmenté de deux tiers (passant de 78 à 131 cas) ¹⁷. La condamnation avec sursis et l'emprisonnement restent des mesures clés, chacune étant appliquée dans environ 40 % des cas. Il a été mis fin à l'isolement des enfants et tous les enfants en contact avec la loi ont désormais droit à une aide juridictionnelle gratuite. Dans l'ensemble, les possibilités de soins préventifs et de réhabilitation sont limitées dans les secteurs de la justice, de la protection de l'enfance, de l'aide sociale et de l'éducation.

15. Le Gouvernement de la République de Moldova et le Bureau national de statistique suivent les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable et produisent régulièrement des données sur les enfants. Cependant, la disponibilité et la qualité des données sur les populations les plus défavorisées et les plus vulnérables doivent être améliorées afin d'en renforcer la visibilité dans le discours public et dans les efforts de politique de développement national.

¹⁴ Hope and Homes for Children, *EU support for care reform for children in Moldova in the 2021-2027 period* [Soutien de l'UE à la réforme de la prise en charge des enfants en République de Moldova pour la période 2021-2027], 2020, disponible à l'adresse https://www.hopeandhomes.org/wp-content/uploads/2022/05/2020-11-Moldova-EU-funds-Recommendations_LONG.pdf.

¹⁵ Organisation des Nations Unies, « The United Nations Common Country Analysis for the Republic of Moldova 2020 » [Analyse commune par pays des Nations Unies pour la République de Moldova 2020], mars 2021.

¹⁶ Ministère de la santé, du travail et de la protection sociale, *Violence against Children and Youth Survey 2019* [Enquête sur la violence contre les enfants et les jeunes 2019], 2020.

¹⁷ Bureau national de statistique, *Children of Moldova* [Enfants de Moldova], 2020, p. 115.

16. L'évaluation du plan-cadre de partenariat des Nations Unies pour le développement durable 2018-2022, ainsi que plusieurs évaluations menées par le pays des stratégies nationales de protection de l'enfance et d'éducation inclusive, permettent d'analyser le degré de coopération de l'UNICEF avec le Gouvernement. Le descriptif de programme de pays reprend les recommandations des rapports, en soulignant la nécessité :

- a) de remédier aux inefficacités structurelles et aux faiblesses des institutions et des professionnels dans la mise en œuvre de la législation et des politiques ;
- b) de mobiliser des ressources supplémentaires pour les enfants, pas nécessairement financières, auprès de sources publiques et privées ;
- c) de renforcer les programmes aux niveaux régional et local ;
- d) de promouvoir l'intégration des interventions en matière d'aide sociale, de santé, d'éducation, de protection de l'enfance et de justice pour les personnes particulièrement vulnérables et exclues ;
- e) d'inclure dans la conception des programmes des mécanismes permettant de canaliser la demande publique en faveur de politiques fondées sur les droits de l'homme et tenant compte des questions de genre, et de responsabiliser les détenteurs d'obligations.

17. Les consultations menées avec le Gouvernement, la société civile, les partenaires de développement et les jeunes au début de l'année 2022 ont confirmé les priorités du programme et réaffirmé l'avantage que présente le rôle de chef de file de l'UNICEF dans l'élaboration du programme relatif aux droits de l'enfant, du fait de son expérience en matière de collecte de données axées sur l'équité, de conception de politiques et de prestation de services. L'UNICEF Moldova est un partenaire de choix pour le Gouvernement et les autres parties prenantes, qui offre des conseils stratégiques, des compétences techniques spécifiques et des ressources pour élaborer et éprouver des approches adaptées au niveau local.

Priorités du programme et partenariats

18. Le Gouvernement et l'UNICEF partagent une vision du changement selon laquelle, d'ici 2027, toutes les filles et tous les garçons du pays, y compris les plus vulnérables, grandiront dans une société fermement engagée, plus apte et mieux dotée en ressources pour garantir que chaque enfant se développe pleinement.

19. Le programme proposé est aligné sur les priorités de la stratégie nationale de développement visant à améliorer la qualité de vie des personnes et à libérer leur potentiel à chaque étape. Il reflète également les éléments essentiels des cadres stratégiques définissant les politiques nationales de santé, d'éducation, de jeunesse et de protection de l'enfance pour la décennie à venir. Le Plan stratégique de l'UNICEF pour 2022-2025 et son Plan d'action 2022-2025 pour l'égalité des genres, constituent une référence mondiale pour la définition des objectifs du programme et la formulation de la théorie du changement. Au niveau national, le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (UNSDCF) aligne les contributions de l'UNICEF et des autres organismes des Nations Unies sur les efforts nationaux de développement, tout en soulignant le rôle de l'UNICEF en tant que garant des actions en faveur des droits de l'enfant.

Première décennie : survie, développement, soins et protection de la famille

20. L'objectif est que, d'ici 2027, chaque fille et chaque garçon jouisse du droit de grandir dans un environnement familial bienveillant et protecteur, en bénéficiant de

soins de santé de bonne qualité et d'un soutien au développement et à l'apprentissage du jeune enfant.

21. En coopération avec le Ministère de la santé, l'UNICEF continuera à appuyer l'élaboration de politiques et de normes en matière de soins de santé qui donnent la priorité à la prestation de services de qualité aux femmes enceintes, aux mères et aux jeunes enfants en situation de vulnérabilité, en particulier ceux qui :

- a) vivent dans des zones rurales excentrées ;
- b) font partie de la communauté rom ;
- c) sont en situation de pauvreté ;
- d) ne sont pas assurés ;
- e) présentent des risques liés au développement et sont en situation de handicap ;
- f) sont réfugiés et demandeurs d'asile.

22. L'essor des visites à domicile universelles par les agents chargés des soins de santé primaires devrait renforcer les compétences parentales. On s'attend également à ce qu'il contribue à la prise en charge continue des jeunes enfants, de la grossesse de la mère et aux trois premières années de la vie de l'enfant. La capacité des médecins de famille et des infirmières à communiquer efficacement sera essentielle pour informer les personnes ayant la charge de l'enfant sur sa croissance et son développement. Il s'agit notamment :

- a) de s'attaquer aux idées reçues sur la vaccination ;
- b) de promouvoir l'allaitement maternel ;
- c) de prévenir les risques de maladies ou de blessures infantiles ;
- d) de permettre une détection précoce des retards de développement.

23. Les services de détection précoce seront améliorés afin d'offrir à un plus grand nombre de familles où des enfants présentent des risques liés au développement ou des handicaps des conseils professionnels, des interventions et un soutien en matière de soins de santé tenant compte des questions de genre. La planification de la continuité des services de soins de santé en cas de crise ou d'urgence s'appuiera sur les enseignements tirés de la gestion de la COVID-19.

24. L'UNICEF et le Ministère de l'éducation et de la recherche encourageront les activités d'éveil et d'apprentissage du jeune enfant par des programmes d'éducation parentale, qui seront conçus et mis en œuvre dans le cadre d'un effort intersectoriel coordonné. En utilisant les soins de santé primaires et les établissements préprimaires pour éduquer les parents sur le développement du jeune enfant, l'UNICEF diffusera des informations sur les pratiques de soins tenant compte des questions de genre et promouvra l'application de méthodes centrées sur l'enfant par les enseignants des établissements préprimaires. L'UNICEF collaborera avec la Banque mondiale pour élaborer des solutions de gestion des finances publiques pour des services de développement du jeune enfant équitables, afin d'atteindre les enfants les plus défavorisés.

25. Le programme donnera la priorité au soutien de toutes les familles dans l'éducation de leurs enfants. Les processus seront renforcés pour éviter que les jeunes enfants soient placés dans des institutions, notamment :

- a) ceux qui sont en situation de handicap ;
- b) ceux qui sont laissés au pays par des parents migrants ;

c) les enfants réfugiés non accompagnés.

26. En ce qui concerne les familles particulièrement vulnérables, l'UNICEF, conformément au Programme national de protection de l'enfance 2022-2026 récemment adopté, soutiendra l'augmentation du nombre de travailleurs sociaux, en leur donnant les moyens d'identifier, de prévenir et de répondre efficacement aux problèmes liés à la protection de l'enfance et en veillant à ce qu'ils soient bien mis en relation avec les réseaux locaux de conseils, d'orientation et de services sociaux spécialisés. Les initiatives pour l'éducation des parents ainsi que le changement social et comportemental favoriseront les méthodes de discipline non violentes dans le cadre des efforts de prévention et de lutte contre toutes les formes de violence contre les enfants. Des approches multidisciplinaires seront appliquées à la conception des programmes et des interventions en matière de protection de l'enfance, tout en mettant l'accent sur leur viabilité financière et en promouvant leur déploiement à plus grande échelle.

27. L'UNICEF collaborera avec le Ministère de la justice pour protéger les enfants de tout âge en contact avec la loi, en veillant à leur intérêt supérieur. Les professionnels du secteur de l'application de la loi et de la justice seront accompagnés pour mener des enquêtes, des procès et des procédures de condamnation adaptés aux enfants. Les professionnels de la santé, de l'éducation, des services sociaux et de la justice travailleront ensemble pour prévenir et répondre aux menaces pesant sur le bien-être des enfants.

Deuxième décennie : santé, autonomisation et participation

28. D'ici 2027, chaque adolescent, fille et garçon, en particulier les plus défavorisés, devrait également pouvoir bénéficier d'un accès équitable à un enseignement de qualité et de possibilités accrues d'engagement et de participation civiques.

29. Le Ministère de la santé et l'UNICEF continueront d'appuyer le réseau national de services de santé adaptés aux jeunes en tant que service essentiel. L'équité sera renforcée afin d'atteindre les adolescents les plus à risque et les plus vulnérables, et d'encourager la participation des adolescentes, y compris celles qui sont mères. Le défi croissant que représente le bien-être psychoaffectif des jeunes nécessitera une réponse personnalisée et adaptée à l'âge des jeunes, conformément à l'engagement du pays à renforcer son programme de santé mentale. Les initiatives en faveur du changement social et comportemental encourageront les bonnes pratiques en matière de parentalité adolescente tenant compte des questions de genre.

30. Le Ministère de l'éducation et de la recherche et l'UNICEF continueront à produire des données désagrégées de haute qualité et à mener des recherches afin de fournir des informations sur la mise en œuvre de la Stratégie mondiale d'éducation du HCR 2030. L'accent restera mis sur l'inclusion de l'éducation de base, le Programme national pour l'éducation inclusive 2022-2027 devant déployer des modèles efficaces. L'UNICEF appuiera la planification nationale pour améliorer les infrastructures et les normes en matière d'eau, d'assainissement et d'hygiène pour tous, d'accessibilité, de sécurité et de desserte numérique ; pour que les environnements scolaires tiennent davantage compte des questions de genre, des handicaps et de l'âge, qu'ils soient des lieux sans harcèlement et plus propices à un apprentissage efficace, sûr et positif, y compris pour les enfants exposés au risque de décrochage ou d'absentéisme. L'acquisition de compétences transférables et professionnelles par toutes les filles et tous les garçons grâce à des méthodes éducatives traditionnelles et nouvelles sera une priorité lors de la programmation conjointe pour l'UNICEF et ses partenaires ; une attention particulière sera accordée aux filles qui ne sont ni étudiantes, ni employées ni stagiaires. Le risque

d'élargissement de la fracture numérique, notamment dans le cadre des questions de genre, sera également abordé.

31. Le programme améliorera la façon dont les adolescentes et adolescents participent à la construction de la société. Dans le cadre de Jeunesse 2030, la Stratégie des Nations Unies pour la jeunesse, des mesures seront prises pour orienter les politiques, déceler les lacunes et appuyer l'allocation des ressources adéquates. L'UNICEF accordera la priorité à la collaboration avec les réseaux et conseils nationaux de jeunes afin d'éliminer les obstacles structurels à la participation civique et de s'attaquer aux normes socioculturelles néfastes. Les initiatives de communication entre pairs (dont U-Report) permettront de lutter contre les préjugés sur le comportement des adolescents, tout en promouvant leur droit à contribuer à la société. Les initiatives en matière d'environnement, de promotion de la santé, de lutte contre le harcèlement, de communication intergénérationnelle et autres profiteront aux communautés, créeront un sentiment de citoyenneté et d'aptitude au changement chez les garçons et les filles, et favoriseront la cohésion sociale avec les jeunes réfugiés.

Intersectoriel : connaissances et ressources

32. D'ici 2027, il est prévu que les débiteurs d'obligations veillent à ce que tous les droits de l'enfant soient respectés. À cette fin, le programme donnera la priorité :

- a) à la collecte de données probantes de qualité pour orienter les politiques ;
- b) à l'obtention de ressources et de partenariats pour les enfants ;
- c) au renforcement des effets sur les enfants des instruments de protection sociale fondés sur l'argent et les services ;
- d) au perfectionnement des mécanismes et des processus généraux de suivi et de protection des droits de l'enfant.

33. Le programme continuera d'appuyer le Bureau national de statistique, et d'autres parties prenantes, pour :

- a) produire des données probantes sur la pauvreté multidimensionnelle des enfants ;
- b) collecter des données ventilées par sexe et tenant compte de l'équité, tout en explorant des stratégies d'enquête novatrices et rentables ;
- c) concevoir des mécanismes pour élaborer des recommandations fondées sur des données probantes et les transformer en stratégies, en politiques et en actions ;
- d) accroître l'interopérabilité des données et des systèmes administratifs ;
- e) aligner les objectifs adoptés au niveau national avec les objectifs de développement durable ;
- f) harmoniser les composants de métadonnées avec les normes internationales ;
- g) recueillir des données probantes sur les questions interdisciplinaires qui touchent de plus en plus les enfants, comme les migrations et celles induites par le changement climatique ou les conflits.

34. L'UNICEF travaillera avec le Ministère des finances pour améliorer la gestion des finances publiques qui tiennent compte des questions liées à l'enfance en augmentant l'efficacité, la transparence et l'équité, et en améliorant l'incidence des dépenses publiques sur les enfants. Les analyses et les conseils budgétaires refléteront l'évolution démographique du pays et, en particulier, identifieront tout préjugé

systémique qui désavantage les femmes et les filles. L'un des principaux objectifs du plaidoyer sera de protéger les dépenses sociales dans le contexte de la contraction économique et de la situation d'urgence en Ukraine. Toutes les interventions, y compris les partenariats avec le secteur privé pour des modes de financement novateurs, seront conçues et mises en œuvre conformément aux réformes des finances publiques, en étroite coordination avec les partenaires nationaux et internationaux.

35. Le programme plaidera en faveur de modifications du principal programme d'aide sociale afin d'améliorer le ciblage, la couverture et l'efficacité de la réduction de la pauvreté touchant les enfants. Les possibilités de mettre en place des systèmes de subventions durables pour les enfants seront étudiées. Il sera essentiel de veiller à ce que toute mesure réduise les facteurs d'incitation à émigrer et évite de porter atteinte au modèle économique fragile du pays, qui a été fortement touché par la récession économique mondiale et la crise ukrainienne. Des approches de protection sociale bien définies seront nécessaires pour atténuer les effets sur les enfants des risques liés à l'environnement et aux changements climatiques. La fourniture de services sociaux adaptés aux enfants et tenant compte des questions de genre à l'échelle locale sera encouragée, grâce à l'amélioration de la planification décentralisée des services et des capacités de budgétisation, de financement et de prestation des entités gouvernementales et des autres parties prenantes.

36. L'objectif du programme reste de permettre au Conseil national pour la protection des droits de l'enfant, au Médiateur pour les droits de l'enfant et à d'autres institutions de promouvoir les actions nationales en faveur des droits de l'enfant. Des solutions institutionnelles affinées, des capacités professionnelles adéquates et un fort leadership national seront nécessaires pour garantir :

- a) la surveillance continue des droits de l'enfant ;
- b) le suivi régulier des engagements du pays au titre de la Convention relative aux droits de l'enfant et des objectifs de développement durable liés aux enfants ;
- c) la mise en place et le maintien de mécanismes de retour d'information des titulaires de droits sur les performances des débiteurs d'obligations ;
- d) la coordination de l'élaboration et de l'introduction de dispositions spécifiques de protection de l'enfance dans les cadres normatifs et opérationnels sectoriels ;
- e) la facilitation d'un large dialogue sur les droits et la protection de l'enfant ;
- f) le renforcement des capacités pour une approche de la protection tenant compte de l'âge et des questions de genre.

37. La programmation en vue d'obtenir des résultats transformateurs sur les questions de genre sera généralement étayée par :

- a) la collecte de données ventilées ;
- b) l'identification et l'analyse cohérentes des risques liés au genre ;
- c) des mesures ciblées sur les filles et les femmes dans les systèmes de prestation de services ;
- d) l'amplification de la voix et de l'influence des filles et des femmes pour exiger le changement ;
- e) la lutte contre les comportements et les normes sociétales sexistes par des interventions de changement social et comportemental ;
- f) l'utilisation de solutions numériques pour renforcer l'autonomie économique et sociale des filles et des femmes.

38. La stratégie de mobilisation des ressources du programme de pays repose sur le rôle de chef de file et de coordinateur joué par l'UNICEF pour :

- a) garantir l'accès de la République de Moldova aux fonds du Partenariat mondial pour l'éducation ;
- b) associer les programmes et initiatives nationaux à divers mécanismes de financement de l'Union européenne, en particulier ceux qui visent l'autonomisation des jeunes, la mobilité intrarégionale et la cohésion sociale ;
- c) tirer parti des investissements axés sur l'enfance des organismes de développement des pays de l'OCDE ;
- d) utiliser les occasions émergentes pour former des alliances avec des partenaires fournissant des ressources, dans le cadre du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable et du descriptif de programme de pays.

39. Le programme, qui s'appuie sur l'analyse de l'impact sur les opérations, s'engagera avec des partenaires privés dans le cadre d'initiatives conjointes de plaidoyer et de haut niveau visant à :

- a) promouvoir l'adoption de pratiques favorables aux enfants par les entreprises et les industries ;
- b) cocréer et intensifier les innovations ;
- c) mobiliser les contributions financières et en nature des alliés parmi les propriétaires d'entreprises, les employés et les clients.

Efficacité du programme

40. Le programme de pays sera coordonné et géré efficacement afin de maintenir la qualité du programme et d'obtenir des résultats dans le cadre du lien entre l'action humanitaire et le développement. L'expertise, les outils, les conseils et les ressources appropriés seront mis à la disposition des partenaires et des parties prenantes pour permettre la conception et la mise en œuvre efficaces des projets et activités conjoints. Le programme utilisera des stratégies équilibrées et à plusieurs volets pour obtenir des résultats tangibles pour les enfants. Les activités de plaidoyer et de collecte de fonds iront de pair et porteront sur les besoins des enfants les plus vulnérables, notamment les réfugiés et leurs familles.

Tableau récapitulatif du budget

Composante du programme	(en milliers de dollars des États-Unis)		
	Ressources ordinaires	Autres ressources	Total
Réalisation 1 : première décennie : survie, développement, soins et protection de la famille	2 500	8 500	11 000
Réalisation 2 : deuxième décennie : santé, autonomisation et participation	1 000	3 250	4 250
Réalisation 3 : intersectoriel : connaissances et ressources	700	750	1 450
Efficacité du programme	250	500	750
<i>Total</i>	4 450	13 000	17 450

Administration du programme et gestion des risques

41. Le présent descriptif de programme de pays donne un aperçu des contributions que l'UNICEF compte apporter aux résultats nationaux relatifs aux enfants et constitue le principal moyen de rendre compte au Conseil d'administration. Pour chaque niveau (pays, région et siège), les responsabilités afférentes au programme de pays et aux partenariats sont énoncées dans les politiques et procédures de l'organisation.

42. Le Ministère des affaires étrangères et de l'intégration européenne supervise la coordination avec le système des Nations Unies. Le Premier ministre et le Coordonnateur résident des Nations Unies coprésident le Comité directeur du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, dans le cadre duquel les groupes de résultats seront définis, sous la présidence des directeurs de différents organismes des Nations Unies.

L'UNICEF part du principe :

a) que l'engagement du Gouvernement en faveur des droits de l'enfant sera renforcé en harmonie avec les cibles des objectifs de développement durable adoptées, conformément aux dernières recommandations du Comité des droits de l'enfant ;

b) que la stabilité politique à long terme du pays permet une mise en œuvre cohérente des politiques ;

c) que le Plan-cadre des Nations Unies pour le développement durable sera efficace pour intégrer les principes de *ne laisser personne de côté*, des droits humains, de l'égalité des genres, de durabilité, de résilience et de responsabilité dans toutes les interventions et initiatives soutenues par les organismes des Nations Unies ;

d) qu'un engagement accru au niveau régional ouvrira de nouvelles possibilités de partenariat en matière de programmes et de ressources avec les parties prenantes des secteurs public et privé ;

e) que la crise de la COVID-19 et le conflit ukrainien seront résolus avec succès à court et à moyen terme, laissant la place à un environnement plus favorable à la planification.

43. Plusieurs risques sont susceptibles de compromettre la réussite de la mise en œuvre du programme, notamment :

- a) l'insuffisance des dépenses publiques consacrées aux enfants et aux familles pour soutenir les réformes du secteur social et étendre la portée des innovations ;
- b) la rotation élevée du personnel chargé des fonctions techniques et de direction au sein des ministères de tutelle, ce qui peut retarder la prise de décisions ou l'exécution du programme ;
- c) les approches multisectorielles affaiblissant la qualité, la portée et la durabilité des résultats qui font l'objet d'un intérêt limité ;
- d) l'accent est mis sur les enfants et les adolescents les plus faciles à atteindre, plutôt que sur ceux qui sont laissés pour compte ;
- e) la fracture numérique croissante qui empêche les populations les plus vulnérables d'accéder à des informations ;
- f) la crise ukrainienne et d'autres chocs qui exercent une pression excessive sur les services sociaux, les budgets et les systèmes très sollicités.

44. Ces risques seront atténués :

- a) en encourageant les révisions budgétaires périodiques centrées sur l'enfant afin d'améliorer la performance des dépenses consacrées aux enfants et aux familles ;
- b) en privilégiant la mise au point de mécanismes institutionnels et la reddition des comptes ;
- c) en utilisant des données ventilées dans la planification, le suivi, l'établissement de rapports et la communication des programmes de l'UNICEF ;
- d) en accumulant des connaissances sur la discrimination numérique et sa prévention ;
- e) en s'engageant avec le Gouvernement et les Nations Unies, en intégrant les éléments de préparation et de réponse aux situations d'urgence dans les systèmes nationaux.

45. L'UNICEF s'emploiera à renforcer les capacités des pouvoirs publics et des partenaires non gouvernementaux en matière d'exécution de programme, et continuera d'appliquer la politique harmonisée concernant les transferts de fonds. Les examens annuels communs des programmes permettront de suivre les progrès réalisés dans la mise en œuvre des programmes et la mobilisation des ressources afin de vérifier les réalisations, d'analyser les contraintes et d'agir pour améliorer l'efficacité des programmes. Les structures internes seront révisées et les capacités du personnel seront renforcées pour consolider l'approche intersectorielle des programmes.

Suivi, apprentissage et évaluation

46. L'UNICEF soutiendra les efforts visant à renforcer la collecte, l'accessibilité et l'utilisation de données sur les enfants et les adolescents, ventilées de manière à mettre en évidence les inégalités et à présenter les résultats transformateurs sur les questions de genres. Les enseignements tirés de la COVID-19 sur le suivi en temps réel orienteront les approches innovantes en matière de collecte de données, notamment l'intensification de l'utilisation de plateformes d'acquisition de connaissances en ligne dirigées par des jeunes.

47. Les résultats du programme seront contrôlés par :

- a) des indicateurs standard nationaux et de l'UNICEF ;
- b) des éléments de suivi intégrés dans les accords de partenariat et de coopération ;
- c) des visites conjointes de contrôle des programmes et d'autres mécanismes institutionnels établis.

Le rôle essentiel des systèmes informatiques de gestion dans l'orientation des politiques de santé, d'éducation, de protection sociale et de justice restera soutenu.

48. Les évaluations de la stratégie nationale de protection de l'enfance et du plan sectoriel pour l'éducation, menées par le pays, renforceront la capacité nationale à élaborer des politiques fondées sur des données d'observation. En étroite collaboration avec les principales parties prenantes nationales et internationales, l'UNICEF a également l'intention d'évaluer le programme « EU4Moldova: Focal Regions », afin d'orienter la poursuite décentralisée des engagements et de documenter les enseignements tirés en vue d'un éventuel déploiement à grande échelle des interventions soutenues par l'UNICEF.

Annexe

Cadre de résultats et d'allocation des ressources

Programme de coopération entre la République de Moldova et l'UNICEF, 2023-2027

Convention relative aux droits de l'enfant : articles 2 à 6, 9, 12 à 21, 23 à 37, 39 à 42. Priorités nationales : Stratégie nationale de développement « Moldova 2030 » ; Objectifs de développement durable : 1, 3 à 6, 10, 13, 16, 17
Réalisations énoncées dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable faisant intervenir l'UNICEF : 1 à 3
Groupes d'objectifs associés au Plan stratégique de l'UNICEF pour 2022-2025 : 1 à 5

Réalisations du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable	Réalisations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
						RO	AR	Total
Réalisation 1 D'ici 2027, les institutions fourniront à tous des services fondés sur les droits de l'homme, sur des données probantes et tenant compte des questions de genre, en mettant l'accent sur les personnes laissées pour compte.	1. D'ici 2027, chaque jeune fille et chaque jeune garçon, en particulier les plus vulnérables, jouiront du droit de grandir dans un environnement familial bienveillant et protecteur, en bénéficiant de soins de santé de bonne qualité et d'un soutien au développement et à l'apprentissage du jeune enfant, pour prendre le meilleur départ dans la vie.	Pourcentage d'enfants de 0 à 11 mois ayant reçu trois doses de vaccin antidiphtérique-antitétanique-anticoquelucheux ou vaccin pentavalent, à l'échelle nationale NR : 86 % (2020) NC : 95 % (2027)	Formulaire de rapport conjoint UNICEF-Organisation mondiale de la santé (OMS)	1.1 Renforcement des capacités du système de soins de santé primaires, des parents et des communautés afin d'assurer une prise en charge continue et équitable de tous les jeunes enfants, y compris ceux dont la survie et le développement sont menacés. 1.2 Le système éducatif ainsi que les autorités nationales et locales, disposeront de capacités améliorées pour accroître l'accès équitable des jeunes enfants, garçons et filles, en particulier des plus vulnérables, à des offres d'apprentissage	Ministère de la santé, Ministère du travail et de la protection sociale, Ministère de l'éducation et de la recherche, Ministère des finances, Ministère de l'intérieur, autorités publiques locales Agence nationale pour la santé publique, Coopération	2 500	8 500	11 000
		Pourcentage de districts disposant d'établissements de santé offrant des services standard d'intervention précoce NR : 10 % (2020) NC : 25 % (2027)	Données administratives du Ministère de la santé					
		Taux brut de scolarisation dans	Bureau national de					

Réalizations du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable	Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
						RO	AR	Total
		<p>l'enseignement préprimaire NR : 90,3 % (2020/2021) NC : 95 % (2027)</p> <p>Nombre d'enfants victimes de toute forme de violence, de négligence, d'exploitation et de trafic - VNET*. (indicateur supplétif national des ODD 16.2.1.1) NR (2020) : total 10 283 enfants soumis aux VNET ; Filles 4 936 ; Garçons 5 347 ; NC (2027) : total 9 000 ; Filles 4 320 ; Garçons 4 680 ;</p> <p>Pourcentage de filles et de garçons en conflit avec la loi qui font l'objet d'une procédure de déjudiciarisation ou d'une mesure autre qu'une peine privative de liberté NR : 20 % (2020) NC : 35 % (2027)</p>	<p>statistiques, Ministère de l'éducation et de la recherche</p> <p>Ministère du travail et de la protection sociale</p> <p>Parquet du Procureur général et Ministère de la Justice (agences subordonnées)</p>	<p>précoce, d'enseignement préprimaire et primaire inclusives et de bonne qualité.</p> <p>1.3 Les autorités nationales et les familles disposeront de mécanismes et de capacités renforcés pour identifier et fournir rapidement des services de protection de l'enfance intégrés et adaptés au genre et à l'âge des enfants, afin de lutter contre la violence contre les enfants, de prévenir la séparation des enfants et de leur famille, et de faire en sorte que les enfants grandissent dans un milieu familial bienveillant.</p> <p>1.4 Le système judiciaire sera doté des capacités et des mécanismes fonctionnels nécessaires pour protéger les droits de tous les enfants en contact avec la loi, en mettant en place des mécanismes intersectoriels de prévention, de réponse et de réhabilitation adaptés à l'âge des enfants.</p>	<p>intercommunale, Université d'État de médecine et de pharmacie Nicolae Testemitanu, ONG Voinicel</p> <p>Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), ONU-Femmes, Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), OMS</p>			
Réalisation 1 Réalisation 3	2. D'ici 2027, chaque adolescent, fille et garçon, en particulier les plus	Pourcentage d'adolescents et de jeunes âgés de 11 à 24 ans qui ont eu accès à	Données administratives du	2.1 Les adolescents et les jeunes (garçons et filles), en particulier ceux des zones rurales et les plus	Ministère de la santé, Health for Youth	1 000	3 250	4 250

<i>Réalisations du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable</i>	<i>Réalisations de l'UNICEF</i>	<i>Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)</i>	<i>Moyens de vérification</i>	<i>Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)</i>		
						<i>RO</i>	<i>AR</i>	<i>Total</i>
D'ici 2027, tous les habitants de la République de Moldova, en particulier les plus vulnérables, bénéficieront d'un développement économique inclusif, compétitif et durable et d'un accès égal à un travail décent et à un emploi productif.	défavorisés, bénéficieront d'un accès équitable à un enseignement et à des soins de santé de bonne qualité, ainsi qu'à des possibilités accrues d'engagement et de participation civiques.	des centres de santé proposant des services de santé adaptés aux jeunes NR : 25 % (2021) NC : 35 % (2027)	Ministère de la santé	vulnérables, bénéficieront d'un accès élargi à des services de santé et à des informations de qualité, notamment en matière de santé mentale, de nutrition et de prévention du VIH et des infections sexuellement transmissibles. 2.2 Le système éducatif ainsi que les autorités nationales et locales, disposeront de capacités améliorées pour accroître l'accès équitable des adolescents, garçons et filles, en particulier des plus vulnérables, à une éducation inclusive et de qualité, comprenant des compétences pratiques. 2.3 Des politiques, des mécanismes tenant compte des questions de genre et des investissements sociaux seront mis en place pour favoriser l'autonomisation des adolescents, leur contribution significative et leur participation effective aux processus décisionnels pertinents.	Association, Ministère de l'éducation et de la recherche, Agence nationale pour l'évaluation des programmes scolaires, Ministère des finances, autorités publiques locales. ONUSIDA, PNUD, FNUAP, HCR, ONU-Femmes, OMS			
		Pourcentage d'élèves de dernière année de l'enseignement secondaire qui possèdent des compétences minimales en lecture et en écriture et des connaissances minimales en mathématiques (Indicateurs nationaux des ODD 4.1.1.1 et 4.1.1.2) NR (2018) : Alphabétisation : 57 % (urbain 70 %/rural 42 %) Mathématiques : 50 % (urbain 60 %/rural 37 %) NC (2025) : Alphabétisation : 60 % (urbain 75 %/rural/45 %) Mathématiques : 54 % (urbain 63 %/rural 39 %)	Agence nationale pour l'évaluation des programmes scolaires/étude PISA					
		Part des étudiants ayant des besoins éducatifs	Bureau national de					

Réalizations du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable	Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
						RO	AR	Total
		<p>particuliers ou en situation de handicap dans les établissements d'enseignement général (% du total des étudiants ayant des besoins éducatifs particuliers ou en situation de handicap inscrits)</p> <p>NR : (année scolaire 2020/2021) 94,5 %</p> <p>NC : (année scolaire 2026/2027) 97 %</p>	<p>statistique, Ministère de l'éducation et de la recherche, système d'information pour la gestion de l'éducation</p>					
		<p>Proportion des autorités publiques locales disposant de plans d'action annuels pour la jeunesse, fondés sur des données factuelles et sur les droits de l'homme, qui sont budgétisés.</p> <p>NR : 45,7 % (2021)</p> <p>NC : 60 % (2027)</p>	<p>Rapports des autorités publiques locales et de l'UNICEF</p>					
Réalisation 2 D'ici 2027, une gouvernance plus responsable et transparente, fondée sur les droits de l'homme et tenant compte des questions de genre, permettra	3. D'ici 2027, les débiteurs d'obligations garantissent la réalisation des droits de chaque enfant grâce à l'amélioration de l'élaboration de politiques fondées sur des données	<p>Pourcentage d'indicateurs des ODD liés aux enfants par pays disponibles/partiellement disponibles.</p> <p>NR : 36 % disponible/47 % partiellement disponible (respectivement, 19/25)</p>	Bureau national de statistique	3.1 Les débiteurs d'obligations et les détenteurs de droits disposeront de données probantes plus solides pour planifier, mettre en œuvre, contrôler et exiger des politiques sociales, économiques et environnementales sensibles à l'équité et	Bureau national de statistique, Ministère des finances, Ministère du travail et de la protection sociale, ministères de tutelle,	700	750	1 450

<i>Réalisations du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable</i>	<i>Réalisations de l'UNICEF</i>	<i>Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)</i>	<i>Moyens de vérification</i>	<i>Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)</i>		
						<i>RO</i>	<i>AR</i>	<i>Total</i>
à tous les Moldaves de participer et de contribuer aux processus de développement.	factuelles, transparentes et inclusives qui alignent efficacement les objectifs nationaux en faveur des enfants sur les ressources appropriées et intègrent des mécanismes de suivi et de protection des droits de l'enfant dans tous les secteurs.	sur 53 indicateurs) (2021) NC : 45 % disponible/53 % partiellement disponible (24/28 sur 53) (2027)		ciblant explicitement les enfants et les familles les plus vulnérables, conformément à la Convention relative aux droits de l'enfant. 3.2 Le financement durable, efficace, efficient et transparent des secteurs sociaux aux niveaux national et régional sera assuré par des interventions, y compris la mobilisation du secteur privé. 3.3 Un système de protection sociale équitable, réactif et adéquatement financé s'attaquera aux vulnérabilités socio-économiques et inclura les familles les plus vulnérables avec enfants, y compris les réfugiés.	autorités publiques locales, secteur privé, Médiateur des droits de l'enfant. PNUD, FNUAP, HCR, Programme alimentaire mondial (PAM)			
		Pourcentage d'enfants vivant dans la pauvreté, selon les critères nationaux de pauvreté monétaire NR : 26 % (2020) NC : 22 % (2027)	Bureau national de statistique					
		Niveau d'application des recommandations internationales relatives aux droits de l'homme (Convention relative aux droits de l'enfant) NR : recommandations reçues avant 2021 : 4,0 (2022) NC : 4,5 (2027)	Mécanisme national de suivi des droits de l'homme					

Réalizations du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable	Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
						RO	AR	Total
	<p>4. Efficacité du programme</p> <p>Le programme de pays sera conçu, coordonné, géré et soutenu de façon efficace afin de répondre aux normes de qualité en matière de soutien aux enfants.</p>	<p>Pourcentage d'indicateurs de gestion et de priorité de programme satisfaisant aux exigences du tableau de bord</p> <p>NR : données de fin 2021 (indicateurs clés de performance standard)</p> <p>NC : 100 %</p>		<p>4.1 Le personnel de l'UNICEF et ses partenaires bénéficieront de conseils, d'outils et de ressources leur permettant de concevoir et de gérer efficacement les programmes.</p> <p>4.2 Le personnel de l'UNICEF et ses partenaires disposeront d'outils, de directives et de ressources efficaces pour améliorer la communication sur les droits de l'enfant avec les principales parties prenantes.</p> <p>4.3 Le personnel de l'UNICEF et ses partenaires seront en mesure de mener des activités de plaidoyer et de nouer des partenariats efficaces avec les principales parties prenantes sur les questions relatives aux droits de l'enfant.</p>		250	500	750
Montant total des ressources¹⁸						4 450	13 000	17 450

¹⁸ Le montant total attendu du fonds d'urgence est estimé à 22 millions de dollars, répartis entre l'appel d'urgence de l'Action humanitaire pour les enfants en Ukraine et l'intervention d'urgence COVID-19.